

DÉFINITIONS MEDAVIZ

VERSION JANVIER 2025 – DIFFUSION PUBLIQUE

Les termes ci-dessous, employés au singulier ou au pluriel et commençant par une majuscule, ont la signification suivante :

ADRESSAGE

Désigne le Module permettant à un Praticien d'adresser un Patient à un autre Praticien.

ANOMALIE

Désigne tout défaut ou non-conformité reproductible des Services Medaviz, indépendamment d'une mauvaise utilisation.

BÉNÉFICIAIRE

Désigne un Patient, salarié ou adhérent du Partenaire.

COMPTE PERSONNEL

Désigne le compte Medaviz du Praticien ou du Patient, lui permettant d'utiliser les Services Medaviz et d'accéder à son espace privé et sécurisé grâce à ses Identifiants personnels.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Désigne les Conditions Générales de Services (CGS) et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) auxquelles les Utilisateurs consentent pour bénéficier des Services Medaviz.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES (CGS)

Désigne les Conditions Générales de Services auxquelles le Praticien consent pour bénéficier des Services Medaviz.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

Désigne les Conditions Générales d'Utilisation auxquelles le Patient consent pour bénéficier des Services Medaviz.

DISCUSSION

Désigne le Module de messagerie instantanée de Medaviz, permettant aux Praticiens de communiquer par écrit entre eux, sous réserve de la souscription du service.

DISPONIBILITÉS

Désigne le Module permettant de gérer les disponibilités d'adressage des Praticiens constituant l'Équipe de soins d'une même organisation, sous réserve de la souscription du service.

DONNÉE À CARACTÈRE PERSONNEL (DCP)

Désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable telle que définie par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

DONNÉE DE SANTÉ À CARACTÈRE PERSONNEL (DSCP)

Désigne les « Données concernant la santé » telles que définies par le RGPD.

ÉQUIPE DE SOINS

Désigne l'ensemble des Praticiens d'une même organisation participant à la prise en charge des Patients.

FOURNISSEUR

Désigne toute organisation ou entreprise avec laquelle Medaviz signe un contrat de prestation de service aux fins de bénéficier elle-même d'un service ou de permettre aux Utilisateurs d'accéder à des Services Complémentaires.

IDENTIFIANT

Désigne l'identifiant personnel de connexion d'un Utilisateur associé à un Compte personnel afin de s'identifier et d'accéder aux Services Medaviz.

INTEROPÉRABILITÉ

Désigne les méthodes et moyens techniques permettant aux Services Medaviz et aux Services Partenaire de communiquer et d'opérer ensemble.

MEDAVIZ

Désigne le nom commercial de PODALIRE, Société par Actions Simplifiées au capital de 83 800€, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 807 414 024, dont le siège social est sis 10 rue de Penthièvre, 75008 Paris et dont l'adresse postale est Le Prisme, Place Albert Einstein, CP9 – CS 72008, 56038 Vannes Cedex.

MODULES

Désigne les Modules applicatifs et fonctionnels conçus, développés et maintenus par Medaviz, destinés à permettre au Praticien d'accéder et d'utiliser les Services Medaviz.

OFFRE PARTENAIRE

Désigne l'offre à laquelle a souscrit un Partenaire de Medaviz assurant le financement de l'accès aux Services Medaviz au bénéfice d'Utilisateurs et/ou de Praticiens.

PARTENAIRE

Désigne toute organisation ou entreprise avec laquelle Medaviz signe un contrat de partenariat, qu'il soit commercial ou autre.

PATIENT

Désigne toute personne physique ayant un Compte personnel Medaviz lui permettant de bénéficier des Services Medaviz auxquels il a accès après avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et la « Politique de confidentialité et de sécurité de Medaviz ».

PERSONNE CONCERNÉE

Désigne la « Personne concernée » telle que définie par le RGPD.

PLATEFORME MEDAVIZ

Désigne l'appliquatif desktop accessible en mode SaaS (Software as a Service) <https://my.medaviz.io> ou mobile accessible via les différents Stores du marché permettant de (i) créer un Compte Personnel et (ii) d'utiliser les Services Medaviz mis à disposition des Patients et Praticiens éligibles.

PODALIRE COMMUNAUTÉ

Désigne la filiale de Podalire (Medaviz), société par action simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est situé Le Prisme, Place Albert Einstein – 56000 Vannes, immatriculée au RCS de Vannes sous le numéro 981 948 631. Ladite société est agréée société de téléconsultation depuis le 1er janvier 2024 et emploie des médecins participant à la délivrance de certains Services Medaviz.

PRATICIEN

Désigne tout professionnel de santé au sens du Code de la santé publique, quels que soient son secteur d'exercice et sa spécialité médicale, disposant d'un numéro RPPS ou ADELI et ayant un Compte personnel Medaviz lui permettant d'accéder aux Services Medaviz après avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Service (CGS) et la « Politique de confidentialité et de sécurité Medaviz ».

PRESCRIPTION

Désigne un document rédigé par un Praticien habilité contenant des recommandations thérapeutiques.

PRISE EN CHARGE

Désigne le Module permettant à un Praticien de transmettre une demande de prise en charge patient, à un groupe de Praticiens, sous réserve de la souscription du service.

RGPD

Désigne le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE.

RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Désigne le "Responsable de traitement" tel que défini par le RGPD.

SERVICE COMPLÉMENTAIRE

Désigne les services accessibles aux Utilisateurs – via la Plateforme Medaviz – fournis par un Fournisseur de Medaviz, tels que listés dans les Conditions Générales d'Utilisation.

SERVICES MEDAVIZ

Désigne l'ensemble des services accessibles aux Utilisateurs, dans les conditions définies contractuellement, comprenant également l'hébergement par un hébergeur certifié HDS ainsi qu'un service d'assistance et de maintenance.

SERVICES PARTENAIRE

Désigne les modules applicatifs et fonctionnels conçus, développés et maintenus par le Partenaire mis à la disposition de Medaviz dans le cadre de l'Interopérabilité.

SOUS-TRAITANT

Désigne le « Sous-traitant » tel que défini par le RGPD.

SOUS-TRAITANT ULTÉRIEUR

Désigne le prestataire auquel Medaviz, agissant en qualité de Sous-traitant, confie une ou plusieurs prestation(s) impliquant un Traitement de Données à caractère personnel pour le compte d'un Responsable de traitement.

TÉLÉCONSULTATION

Désigne le Module de consultation réalisée à distance via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, sur la Plateforme Medaviz, entre un Patient et un Praticien, le Patient pouvant être assisté ou non, à cette occasion, par un autre professionnel de santé (exemple : médecin, infirmier, pharmacien...).

TÉLÉEXPERTISE

Désigne le Module permettant à un Praticien dit « Requérant », de solliciter à distance par écrit, l'avis d'un spécialiste dit « Requis » en raison de sa formation ou de sa compétence particulière, sur la base d'informations de santé liées à la prise en charge d'un Patient, même en l'absence dudit Patient.

TÉLÉMÉDECINE

Désigne une pratique médicale à distance mobilisant des technologies de l'information et de la communication. La télémédecine met en rapport entre eux, par la voie des nouvelles technologies, soit un patient et un ou plusieurs professionnels de santé ; soit plusieurs professionnels de santé.

TÉLÉSOIN

Désigne la prise en charge et le suivi à distance d'un Patient par un Praticien (dont la profession est autorisée à pratiquer le télésoin) via la Plateforme Medaviz dans le cadre de l'accès aux Services Medaviz.

TIERS AUTORISÉ

Désigne le « Tiers autorisé » tel que défini par le RGPD.

TRAITEMENT DE DONNÉES

Désigne le « Traitement de données » tel que défini par le RGPD.

TRANSFERT DE DONNÉES

Désigne le « Transfert de données » tel que défini par le RGPD.

UTILISATEUR

Désigne toute personne ayant accès aux Services Medaviz via un Compte personnel, à savoir les Bénéficiaires et/ou les Patients et/ou les Praticiens.

VACATIONS

Désigne le Module permettant aux Praticiens, d'une même Équipe de soins, de se positionner sur les créneaux de vacations préalablement déclarés par le coordinateur de l'organisation afin d'assurer une astreinte téléphonique, sous réserve de la souscription du service.

VIOLATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Désigne la « Violation de Données à caractère personnel » telle que définie par le RGPD.